

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 30 septembre 2019 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mmes Annie Gentesse et Claudia Kirouac

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

Absence(s) : Mme Marthe Garneau

Nombre de citoyens : Aucun

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Cooptel – Demande d'appui**
 - a) **Fibre optique**
- 4) **Période de questions**
- 5) **Levée de l'assemblée**

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

4701.09.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

3. COOPTEL – DEMANDE D'APPUI

a) Fibre optique

Considérant les rondes de subventions à venir concernant l'installation de la fibre optique;

Considérant la demande d'appui formulée par Cooptel à la Municipalité dans le cadre desdites rondes de subventions;

Considérant que le projet de Cooptel est de desservir en fibre optique les résidences de tous les citoyens qui sont non et mal desservis sur le territoire de la Municipalité;

4702.09.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'appuyer Cooptel pour l'obtention d'une subvention concernant l'installation de la fibre optique sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

(aucune)

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 18 h 37.

Signé :

Mairesse

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière
adjointe